



Doc. 13223
26 juin 2013

Lutter contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et sur l'identité de genre

Amendement¹ n° 34

Dans le projet de recommandation, après le paragraphe 5.2, insérer le paragraphe suivant:

« de reconnaître aux Etats membres la possibilité d'accorder des dérogations aux institutions et organisations religieuses quand celles-ci participent à des activités religieuses si les exigences légales sont soit en conflit avec les principes des croyances et doctrines religieuses, soit de nature à contraindre ces institutions et organisations à renoncer à une partie de leur autonomie religieuse, ces dérogations étant compatibles avec la Convention européenne des droits de l'homme telle qu'interprétée par la Cour européenne des droits de l'homme; »

Déposé par:

VOLONTÈ Luca, Italie, PPE/DC
AGRAMUNT Pedro, Espagne, PPE/DC
BADEA Viorel Riceard, Roumanie, PPE/DC
GHILETCHI Valeriu, République de Moldova, PPE/DC
NESSA Pasquale, Italie, PPE/DC

1. 2013 - Troisième partie de session

